



SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN JANVIER 2023

À la fin janvier, 5'251 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 87 de plus que le mois précédent. Le canton du Valais voit son taux de chômage légèrement augmenter pour s'établir à 3.0% (+0.1 pt).

Par rapport au mois dernier, le nombre de chômeurs a surtout augmenté dans le Valais romand, en raison du ralentissement des activités dans le secteur de la construction. En revanche, dans le Haut-Valais, le chômage est resté relativement stable.

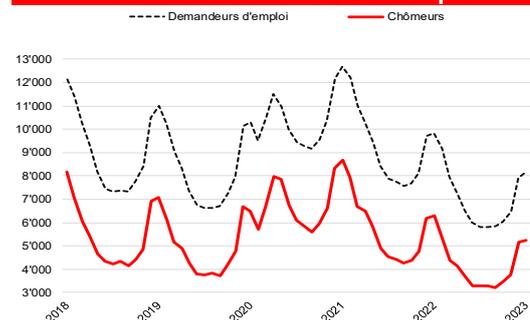
En variation annuelle, le chômage a diminué de 16.8% par rapport à janvier 2022, ce qui représente 1'057 chômeurs en moins. Ce début d'année s'inscrit donc dans la continuité de l'année passée durant laquelle les chiffres du chômage ont atteint des niveaux historiquement bas.

7 février 2023

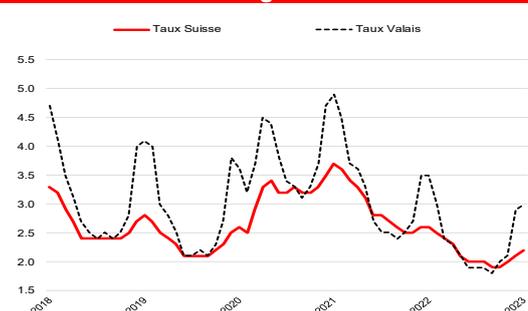
Chômage janvier 2023

	Taux	Chômeurs	
Valais	3%	5'251	↗
Haut-Valais	1.1%	452	↗
Valais central	3.7%	2'548	↗
Bas-Valais	3.5%	2'251	↗

Chômeurs et demandeurs d'emploi



Taux de chômage Suisse-Valais

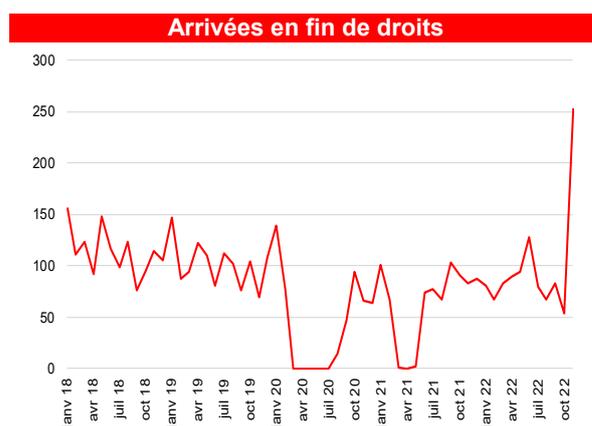
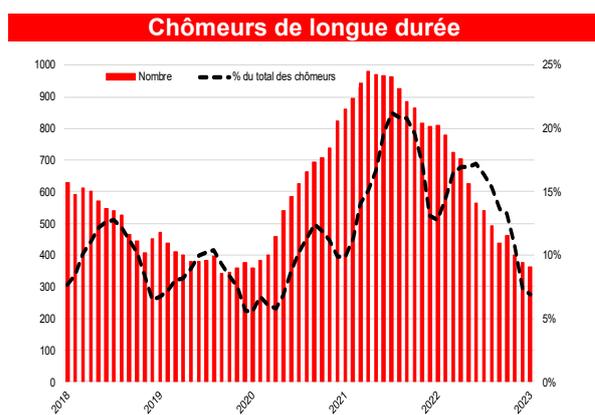


Chômage par régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Janv. 2023	variation mensuelle	variation annuelle	Janv. 2023	variation mensuelle	variation annuelle
Suisse	2.2	0.1	-0.4	100'776	3'835	-21'492
Valais	3.0	0.1	-0.6	5'251	87	-1'057
Haut-Valais	1.1	0.0	0.0	452	-29	-30
Valais Central	3.7	0.1	-0.7	2'548	46	-460
Bas-Valais	3.5	0.1	-0.8	2'251	70	-567
RAV Oberwallis	1.0	-0.1	-0.1	449	-27	-25
ORP Sierre	3.4	0.0	-0.5	772	5	-124
ORP Sion	3.9	0.1	-0.7	1'775	36	-345
ORP Martigny	4.0	0.1	-0.9	1'341	46	-308
ORP Monthey-St.-Maurice	2.9	0.1	-0.8	912	26	-257

Contact

Eduard Nevistic, collaborateur scientifique à l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE), entre 11h00 et 11h30.
Tél. 027 606 73 38



Profil des chômeurs

	Chômeurs			Taux de chômage		
	Janv. 2023	variation mensuelle	variation annuelle	Janv. 2023	variation mensuelle	variation annuelle
15-24 ans	516	5	-31	3.1	0.0	-0.2
25-49 ans	3'097	58	-621	3.1	0.1	-0.6
50-64 ans	1'629	20	-409	3.0	0.1	-0.7
Hommes	3'526	81	-702	3.7	0.1	-0.7
Femmes	1'725	6	-355	2.1	0.0	-0.5
Suisses	2'194	61	-509	1.7	0.1	-0.4
Etrangers	3'057	26	-548	6.7	0.1	-1.2
Au chômage depuis 1-6 mois	4'343	100	-358	-	-	-
Au chômage depuis 6-12 mois	547	4	-250	-	-	-
Au chômage depuis plus de 12 mois (longue durée)	361	-17	-449	-	-	-

Chômage par activités économiques

	Janvier 2023		Variation mensuelle		Variation annuelle	
	Effectifs	Part en %	Absolue	Relative en %	Absolue	Relative en %
Activités saisonnières						
Construction	1620	31	38	2.4	-309	-16.0
Hôtellerie, restauration	396	8	7	1.8	-138	-25.8
Agriculture, sylviculture	194	4	-28	-12.6	-58	-23.0
Activités non saisonnières						
Industrie	505	10	37	7.9	-96	-16.0
Commerce; entretien et réparation d'automobiles	645	12	29	4.7	-175	-21.3
Transports	175	3	17	10.8	-2	-1.1
Information et communication	64	1	1	1.6	-15	-19.0
Activités spécialisées, scientifiques, immobilières et financière	425	8	26	6.5	-10	-2.3
Activités de service administratif et de soutien	385	7	-21	-5.2	-83	-17.7
Administration publique, assurances sociales et enseignement	222	4	-12	-5.1	-78	-26.0
Santé et action sociale	339	6	5	1.5	-52	-13.3
Activités créatives, artistiques et de spectacle	83	2	-5	-5.7	-15	-15.3
Autres professions	198	4	-7	-3.4	-26	-11.6

Taux de chômage : Depuis le 1^{er} janvier 2020, le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2018-2020) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Le Valais compte une population active de 176'414 personnes.

Chômeurs : Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

Demandeurs d'emploi : Tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits aux ORP et cherchant un emploi.

Chômeurs de longue durée : Personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

Chômeurs en fin de droit : chômeurs qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.